



**PROGRAMME DE FORMATION  
TITRE PROFESSIONNEL A.S.S.P  
AGENT DE SURETE ET DE SECURITE PRIVEE**

P-FOR-ASSP-01 – V1 du 01/03/2025

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité</li><li>Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces</li><li>Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée</li></ul>
<b>PUBLIC</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Tout public</li></ul>
<b>PREREQUIS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Maîtriser la langue française est indispensable, à l'oral et à l'écrit, pour la compréhension et pour l'expression. Un résultat de niveau B1 au CECRL est requis. Pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou les ressortissants d'un pays tiers, ils doivent justifier d'un niveau de maîtrise de la langue française tel spécifié dans l'arrêté du 31 mars 2022.</li><li>Présenter une autorisation préalable d'accès à la formation délivrée par le CNAPS (pour laquelle les ressortissants étrangers non européens doivent justifier de 5 années de résidence continue et régulière sur le territoire, attestées par un ou plusieurs titres de séjour.) L'autorisation est matérialisée par un numéro personnel.</li><li>Justifier de son aptitude physique attestée par un certificat médical de moins de 3 mois pour pouvoir se former et se présenter au SSIAP 1.</li><li>Nota bene : Il est possible de bénéficier d'une adaptation de parcours si :<ul style="list-style-type: none"><li>- Le candidat est titulaire du SST, en cours de validité</li><li>- Le candidat est détenteur d'un avis de formation initiale ou attestation de formation de recyclage du BS-BE manœuvre,</li><li>- Le candidat est détenteur du diplôme SSIAP 1, en cours de validité, et si nécessaire, des attestations de recyclage ou de remise à niveau.</li></ul></li></ul>
<b>CAS DE DISPENSE</b>	<p>- Pour l'obtention du justificatif d'aptitude professionnelle, les <b>sapeurs-pompiers professionnels et volontaires</b> ayant servi durant <b>2 années sur une période de 5 ans</b> précédent leur demande d'autorisation préalable d'entrée en formation sont <b>dispensés</b> de suivre le module relatif à la <b>gestion des premiers secours</b> ainsi que la partie relative à <b>l'initiation au risque incendie</b> des modules gestion des risques prévus au présent arrêté. Ar. 27/06/17 Art 15</p> <p>- La personne titulaire d'une <b>formation sauveteur secouriste du travail (SST)</b> valide au moment du stage, ou d'un recyclage PSC1 datant de moins de 2 ans au moment du stage est <b>dispensée</b>, à sa demande, du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours ».</p> <p>La personne ayant déjà suivi, dans un délai de <b>24 mois</b> avant l'échéance de</p>

	validité de sa carte professionnelle, un module mentionné au I [Cf. chaque domaine] dans le cadre d'un autre stage mentionné au présent arrêté, est <b>dispensée de suivre ce module</b> , à sa demande. Ar. 27/02/17 Art 4, 5 & 8
<b>DUREE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>462 HEURES (3 MOIS ENVIRON)</b></li> </ul> <p>Durées indicatives et ajustables en fonction des besoins des personnes</p>
<b>NOMBRE DE STAGIAIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>12 stagiaires maximum</b></li> </ul>
<b>PROGRAMME</b>	<p><b>Période d'intégration.</b> Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel, sensibilisation au développement durable, adaptation du parcours de formation (1 semaine).</p> <p><b>Module 1.</b> Assurer la sécurisation d'un site dans une démarche de prévention et de protection : Application des textes juridiques relevant des activités privées de sécurité - Gestion du poste de sécurité en situation normale ou de crise sur le site d'exploitation - Gestion de l'accueil, filtrage et contrôle d'accès sur le site d'exploitation - Prévention ou gestion d'un conflit sur le site d'exploitation - Réalisation d'une ronde pouvant nécessiter une intervention sur le site d'exploitation - Prévention de la menace terroriste ou réaction à tenir en cas d'attaque terroriste sur le site d'exploitation (6 semaines).</p> <p><b>Période en entreprise</b> (1 semaine).</p> <p><b>Module 2.</b> Assurer une protection renforcée sur un site dit "sensible" : Prévention du risque incendie ou comportement à avoir face à la naissance d'un incendie dans un ERP ou un IGH- Sécurisation d'un site dit "sensible" (3 semaines).</p> <p><b>Période en entreprise</b> (1 semaine).</p> <p><b>Session d'examen</b> (1 semaine)</p>
<b>MODALITES PEDAGOGIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Formation en Présentiel</b> (Théorique et Pratique)</li> <li><b>2 semaines de périodes en entreprise</b></li> </ul>
<b>MODALITE ET DELAI D'ACCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Sur demande</b> : Minimum un mois avant le début de la formation par téléphone, mail, formulaire de contact du site ou préinscription en ligne, soumis à l'autorisation préalable du CNAPS.</li> </ul>
<b>MODALITES DES ACQUIS DE LA FORMATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les modules théoriques sont évalués par l'intermédiaire de QCM ou de Questions ouvertes.</li> <li>Les modules pratiques sont évalués par des mises en situation.</li> </ul>
<b>ADAPTATION DE LA FORMATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous mettons en place les apprentissages théoriques le matin et les apprentissages pratiques l'après-midi afin de faciliter l'accompagnement et une meilleure assimilation.</li> <li>Nous proposons des mises en situation pratique et le travail en</li> </ul>

CFPS – CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE SPECIFIQUE

SIRET : 91275282100013 / APE 8559A / Numéro déclaration d'activité DREETS PACA : 93132030213

Siège social : 44 Rue des tailleurs de pierre 13300 Salon-de-Provence / Mail : cfpscontact@gmail.com / Tel : 09 73 89 68 183

Numéro d'Autorisation CNAPS : FOR-013-2028-02-07-20230842615

	sous-groupe afin de favoriser l'engagement de chaque apprenant.
<b>INTERVENANT</b>	<p><b>Formateur référencé pour :</b>            Sa compétence pédagogique            Son expertise dans le domaine des formations abordées,            Et des prérequis obligatoires pour former au métier de la Sécurité Privée</p>
<b>SUIVI ET EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Feuille d'émargement par demi-journée contresignée par le formateur</li> <li>• Mise en situation (exercice pratique)</li> <li>• Évaluation écrite – QCM/QCU</li> <li>• Questionnaire d'évaluation de satisfaction des stagiaires à la fin de la formation</li> </ul>
<b>VALIDATION ET/OU CERTIFICATION</b>	<p>Titre professionnel de niveau 4 (BAC) d'agent de sûreté et de sécurité privée            Pour connaître les passerelles vers d'autres certifications,            Consultez le site internet de France Compétences : <b>FICHE RNCP-40298</b>            Certificateur : <b>MINISTÈRE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION</b>            Date d'échéance du titre : <b>01/03/2026</b></p>
<b>BLOCS DE COMPETENCES</b>	<p>L'ensemble des modules (2 au total) permet d'accéder au titre professionnel de niveau 4 (BAC) d'agent de sûreté et de sécurité privée.</p> <p>Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP), peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules :</p> <p><b>CCP 1 : Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité = module 1</b>  <b>CCP 2 : Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces = module 1</b>  <b>CCP 3 : Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée = module 2</b></p> <p>A partir de l'obtention du CCP 1, vous pouvez vous présenter au CCP 2 pour obtenir en cas de réussite une attestation de réussite pour solliciter auprès du CNAPS la délivrance de la carte professionnelle visée.</p> <p><b>L'obtention du CCP 3 est indispensable pour obtenir le titre professionnel de niveau 4.</b></p>

<b>SUITE DE PARCOURS</b>	<p><b>Secteurs d'activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les activités industrielles : usines, entrepôts, zones d'activité ; et</li> <li>les activités tertiaires et commerciales : administration publique, banques, bureaux, hôpitaux, hôtels, parkings, grands rassemblements, magasins, centres commerciaux, etc.</li> <li>les sites sensibles : sites industriels à risque (SEVESO), sites confidentiels (nucléaires, défense...), sites à haute fréquentation (ex. : espaces de loisirs, manifestations culturelles), sites classés de type ERP et IGH, sites stratégiques (SAIV), sites portuaires, sites hospitaliers...</li> </ul>
<b>DEBOUCHES</b>	<p>Type d'emplois accessibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>agent de sécurité qualifié</li> <li>agent de sécurité confirmé</li> <li>agent de sécurité mobile</li> <li>agent de sécurité magasin pré-vol</li> <li>agent de sécurité magasin vidéo</li> <li>agent de sécurité magasin arrière-caisse</li> <li>agent de sécurité filtre</li> <li>agent des services de sécurité incendie</li> <li>agent de prévention et de protection incendie industriel</li> <li>équipier d'intervention incendie industriel</li> </ul>
<b>TAUX DE REUSSITE</b>	Le taux de réussite sera présenté en fin d'année 2025
<b>ACCESSIBILITE</b>	Centre accessible aux personnes en situation de handicap. Des aménagements sont possibles. Contactez-nous
<b>TARIF</b>	<p>Nous contacter : <a href="mailto:cfpscontact@gmail.com">cfpscontact@gmail.com</a></p> <p>Des prises en charges totales ou partielles sont possibles en fonction des financements des entreprises ou de partenaires :</p>
<b>CONTACT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Adresse :</b> 44 Rue des Tailleurs de Pierres 13330 SALON DE PROVENCE</li> <li><b>Téléphone :</b> <b>06.51.73.77.30</b></li> <li><b>E-mail :</b> <a href="mailto:cfpscontact@gmail.com">cfpscontact@gmail.com</a></li> <li><b>Référent Handicap :</b> M. BATILLAT Alex</li> </ul>